



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 22 Janvier 2019 et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.

En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

L'an deux mil dix-neuf et le dix-neuf Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, FOURNIE Sylvie, RHONE Karine, SIMON Angélique ; MM. CHAMPIER Jean-Claude, GARÇON Joël, GONZALEZ Frédéric, MAYOT Stéphane, TEILLON Romain.

Excusés : Mme CEBENKA Odile. MM. BERTRAND Jean-Charles, HAUSBERG Guy, MERLE Thierry----

Absents: Mme YIM THOEK Davy-----

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance.

N°07-2019

OBJET : Délibération portant avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation d'exécution de travaux de la CNR dans l'aménagement de Brégnier-Cordon.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) a déposé auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, un dossier de demande d'autorisation d'exécution de travaux dans l'aménagement de Brégnier-Cordon.

Le but de ce projet est la remise en navigabilité du Haut-Rhône à des fins touristiques, entre les communes de Seyssel et Sault-Brénaz, en favorisant le développement socio-économique des territoires traversés. Cela se traduira notamment par la création d'une nouvelle écluse qui permettra le franchissement de la chute de Brégnier-Cordon et le balisage du chenal existant.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE sur le dossier de demande d'autorisation d'exécution de travaux dans l'aménagement de Brégnier-Cordon, déposé par la CNR auprès de la DREAL.

DEMANDE à ce que la CNR mette tout en œuvre afin de sécuriser la navigabilité sur ce tronçon en termes de vitesse et de régulation du trafic.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

N°08-2019

OBJET : Convention RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) – commune de Montalieu-Vercieu

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°81-2014 du 16 décembre 2014 concernant la mise en place du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés – RASED en partenariat avec la commune de Montalieu-Vercieu.

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention à intervenir entre la Commune et le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté « RASED »,

CONSIDERANT qu'une équipe formée d'un psychologue scolaire, d'un maître à dominante rééducative, et d'un maître à dominante pédagogique, intervient sur demande des enseignants et/ou des parents au sein du groupe scolaire,

CONSIDERANT le plan de financement 2018/2019

Plan de financement 2018/2019 – Participation Commune

Fonctionnement :

0.50€/ Enfant scolarisé pour l'année 2018/2019

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTTE les termes de la convention,

ACCEPTTE de financer le RASED à hauteur de 0.50€ en fonctionnement par enfant scolarisé pour l'année 2018 / 2019 ladite participation,

AUTORISE la dépense au Budget communal 2019,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

N°09-2019

OBJET : Délibération portant ouverture de crédits en dépenses d'investissement en attente du vote du BP M14 - 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

A cet effet, M. le Maire rappelle au Conseil la délibération n°54-2018 du 13 Novembre 2018 par laquelle la Commune de porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AI n°248 au Bayard, au prix de 70 000.00€ (soixante-dix mille euros)

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée AI n°248 au prix de 70 000€ selon les termes de la délibération n°54-2018 du 13 novembre 2018,

DIT que les crédits seront repris au BP 2019 de la manière suivante :

- Opération : 10001
- Article : 2111
- Montant : 75 000.00€ soixante-quinze mille euros (prix d'achat + frais)

ATTESTE que le montant de l'ouverture de crédits est inférieur à 25% des crédits prévus au BP 2018.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération,

DEMANDE que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

N°10-2019

OBJET : Achat d'une tondeuse professionnelle pour entretien des espaces verts de la commune – reprise de l'ancienne tondeuse ISEKI

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que la gestion des biens communaux relève de la compétence du Conseil Municipal,

Vu la multiplication des dépenses de réparation et d'entretien de la tondeuse ISEKI,

Considérant que ledit véhicule est trop vétuste pour être réparé,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions reçues pour l'achat d'une nouvelle tondeuse professionnelle pour l'entretien des espaces verts de la commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, après avoir pris connaissance des documents, et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE D'ACCEPTER les propositions de la SARL GUILLERMIN Père et Fils – Rix « La Ferme » - 01680 – LHUIS, concernant :

- l'achat d'une tondeuse frontale professionnelle GRILLO au prix de 32 600€ HT (trente-trois mille six cent euros hors taxes)
 - la reprise de la tondeuse de marque ISEKI au prix de 8 000€ (huit mille euros)
- AUTORISE ET CHARGE M. le Maire de toutes démarches nécessaires.
- ⇒ Soit une soulte (prix d'achat – reprise) de 24 600.00€HT (vingt-quatre mille six cent euros hors taxes)

QUESTIONS DIVERSES :

- Démarrage des travaux OPAC/EPORA sur le site de La Rivoire = désamiantage avant déconstruction.
- Communication des chiffres de la délinquance 2018 fournis par la Gendarmerie de Montalieu
- Poste accueil : recrutement d'une personne présente les mercredis et vendredis en Février et les mardis, mercredis et vendredis (jours d'ouverture de l'accueil) depuis le 1^{er} Mars pour une durée de 6 mois.
- Fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée de septembre 2019, confirmée par les services de l'Education Nationale.
- Conseil d'école en Maternelle le 12 Mars 2019.

- Espace les Sources : projet de fresque dans le couloir qui mène à la salle AZUR.
- Budget 2019 :
 - Fin des opérations extension et réhabilitation de la salle polyvalente et des abords.
 - Projet de restructuration de la Mairie (études)
 - Parking de Marlieu
 - Programme de voirie
 - Vidéoprotection de l'espace les Sources
 - Logiciel de gestion du restaurant scolaire
 - Renouvellement du parc informatique des écoles
 - Rambarde de sécurité au Port de Quirieu
 - Participation projet réhabilitation OPAC la Rivoire.
- ENS site de Quirieu : désignation des membres siégeant au comité de site MM. CHAMPIER JC, GONZALEZ F, MAYOT S.
- Prochaines dates CAO :
 - Plan de gestion ENS QUIRIEU le Lundi 4 Mars 2019 à 14h00.
 - Réfection réseau EU secteur Grand Pré le Jeudi 7 Mars 2019 à 9h00.
- Diffusion film de la Classe cinéma école Primaire : invitation pour le 15 Mars 2019 à 13h30 à l'Espace les Sources.
- Inauguration Espace les Sources le 13 Avril 2019 à partir de 10h30 => visite officielle, buffet participation des associations utilisatrices pour démonstrations sportives, diffusion du film de l'inauguration de 1990, animations à destination des petits dans l'après-midi et animation musicale. Constitution d'un groupe de travail pour l'organisation de la journée.
- Constitution d'un groupe de travail pour le projet de réhabilitation du rond-point suite au déplacement du Monument aux morts.
- Nettoyage de Printemps le samedi 23 Mars 2019 à 9h30 rdv devant la Mairie.
- SICTOM : rendu des données de performance de tri de la Commune : résultats positifs.

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,
Le 19 Février 2019.

Le Maire,
Jean-Claude CHAMPIER

Tableau des signatures, ci-dessous :

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER